

Janvier 2026

N° 99



SOMMAIRE
BULLETIN MUNICIPAL de SACQUENAY



Nouvelle illumination du bassin place de la Charme





SOMMAIRE

26

Vie du conseil municipal

26

Comptes-rendus des Conseils

26

Elections municipales

26

Articles parus

26

Etat-civil - Infos

26

Manifestation à venir - Photos

26

Détente

Vie du conseil municipal

En ce mois de décembre, notre commune revêt ses habits de lumière pour le plus grand plaisir des petits et des grands. La magie de Noël se répand avec le spectacle des enfants, le repas des aînés et les illuminations. Chacun a pu admirer les nouvelles lumières du bassin dans ce carrefour si fréquenté. L'église a retrouvé son éclairage extérieur le temps de ces fêtes.

Au cours de 2025, nous avons rénové la place de la Charme pour un montant de 168 690€ HT avec un reste à charge de 98 537€ pour la commune. La voirie a bien été subventionnée mais pour le bassin et son pourtour nous n'avons pu obtenir que 7 081€ de DETR car ce n'est pas un monument ni un site classé. Mais cette dépense valait le coup car le résultat est concluant et très apprécié de tous. Les voies de Bèze ont été terminées, le parking de Richecourt réalisé et le chemin du curé (du ranch Kiton au chemin de St Maurice) se fera prochainement.

L'agrandissement du lotissement de la Cras est aménagé, nous allons pouvoir commencer à vendre les 4 lots de 1000 M2 (30€ le mètre carré). Coût de cette viabilisation HT : eau 20 835 €, voirie 7 250€, précablage internet 2 500€, électricité 4 062,98€. Soit un coût total HT de 34 647,98€.

Le parc éolien a été arrêté suite à un jugement provoqué par les opposants aux éoliennes car le Préfet, dans son permis d'exploiter, n'a pas précisé que les éoliennes étaient équipées d'un détecteur de passage d'oiseaux qui les arrête à l'approche de ceux-ci. De ce fait ce permis doit être réécrit avec un nouveau passage en jugement. Délai approximatif de non-fonctionnement 18 Mois, coût pour le producteur 4 millions d'euros !! Quel gâchis !!!

Lors de la réunion de la communauté de communes à SACQUENAY, je suis intervenu face à l'inquiétude que nous partageons avec d'autres Maires sur l'excès de la dépense de personnel. En effet, le projet de création de deux postes (dont un en catégorie A !) entraîne une nouvelle dépense, l'incertitude de la CAF sur le cofinancement du futur n'est pas rassurant ! L'an dernier, pour boucler le budget, il a fallu augmenter l'IFER (*l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers*), nous craignons une nouvelle augmentation des impôts! Nous n'avons plus les recettes de la maison médicale suite au départ des docteurs et nous n'avons plus les recettes de la chambre funéraire (20 000€) voir l'article du journal. De plus, cette nouvelle dépense profite encore une fois au centre de loisirs et rien pour les petites communes ! ... d'où notre mécontentement.

L'année 2026 sera l'année du renouvellement du conseil municipal. Je vous rappelle que le 6 février est la date limite d'inscription sur les listes électorales. Cette élection, que les habitants des communes de moins de 1000 habitants affectionnent, perdra de son intérêt puisque la nouvelle loi oblige la stricte parité (liste ayant autant d'hommes que de femmes) et ne permet plus de rayer ou d'ajouter un nom. Vous aurez le choix de la liste, s'il y en a deux, et bien sûr de mettre un bulletin blanc... En ce qui nous concerne, seuls 4 conseillers et conseillères poursuivent leur mandat :

Le maire Jean-Noël TRUCHOT, l'adjointe Virginie TRAMALLONI, Jean-Marc JARDEL et Bernard MITKO.

Ce sont portés candidates et candidats : Noëlle CHALLAND, Maxime LAPREVOTE, Gisèle PERCHET, Julien LEGAYE, Aline FLOCH, Manon MORET.

Nous les remercions pour ce volontariat au service de la commune. Je rappelle que la date limite de candidature est fixée au 1^{er} février en mairie. De plus, sachez que le volontaire n'est pas salarié: il agit dans le cadre d'un contrat spécifique, sur une mission d'intérêt général, pour une durée limitée.

Enfin, que cette nouvelle année soit pour chacun, autant que possible, un millésime heureux. Je vous souhaite à tous et toutes, de belles fêtes de fin d'année autour de bons moments partagés comme la soirée des vœux qui aura lieu le vendredi 16 janvier à 19h.

Le Maire,

Jean-Noël TRUCHOT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 à 20 HEURES

présents : Tous sauf MEOT Benoît (Pouvoir à Aurélie SIROT) et SABIN Marjorie (pouvoir à Corinne ANNOT)

ELIBERATION : Réfection des chemins en 2026 , le conseil propose le chemin de Richecourt , la rue de Montolle . Devis Bongarzone 36 672 € pour le total . Demandes de subventions vont être établies .
adopté à l'unanimité .

ELIBERATION : Protection sociale complémentaire santé obligatoire à compter du 1.1.2026 . Le conseil est favorable pour établir une convention de participation avec le centre de gestion .

QUESTIONS DIVERSES :

Entretien derrière la salle des fêtes , le conseil est en réflexion sur les travaux nécessaires .

Choix du repas des anciens ; le conseil retient le traiteur EVENT à FRANCOURT (70) . Rendez-vous pour préparer la salle à 10 heures .

Arr com com et SIVOS . L'absence de docteurs locataires dans la maison médicale et le transfert du linéarisme à SELONGEY , vont engendrer une forte perte de recettes . Pour le SIVOS, dépenses à faire sur les ordinateurs des écoles qui sont en diagnostic pour les systèmes d'exploitation .

Bilan tonte de l'année favorable , le conseil décide de reconduire en 2026 .

Point sur la nouvelles réglementation pour les élections municipales , paraîtra sur le prochain bulletin municipal . Repartent pour un nouveau mandat : Le Maire , Virginie , Bernard , Jean-Marc . Liste unique validée .

Travaux place de la charmé , la procédure est en cours .

Arrêt des éoliennes , les opposants ont attaqué l'arrêté du préfet autorisant l'exploitation du parc , le conseil étudie avec la DREAL la formule à mettre en place pour redémarrer .

Adhésion projetée au syndicat de l'eau , la commune de FONTAINE-FRANCAISE a qui on vend de l'eau et veut rejoindre le syndicat . Le bureau du syndicat étudie la forme réglementaire à adopter pour cette démarche .

Proposition de signalisation à la sortie de « l'usine » route de Chaume , le conseil ne retient pas les oppositions du conseil général .

Site internet , la communauté de communes de SELONGEY va prendre un abonnement chez Panneau pocket « pour toutes les communes de sa compétence . Les infos figureront dans le bulletin municipal .

Eclairages : le conseil décide de confier cette mission à l'entreprise EMD à SACQUENAY .

Construction mur de cour , le conseil rappelle qu'une déclaration préalable doit être déposée en mairie

Un rappel sera mis sur la **benne à déchets verts** du cimetière , trop de plastique sont jetés dans ce bac . **Les vœux du Maire** auront lieu le vendredi 16 Janvier 2026 à 19 heures .

FIXE , la prochaine réunion au **Lundi 15 Décembre 2026 à 20 heures**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 DECEMBRE 2025 à 18 HEURES

Présents : Tous sauf SABIN Marjorie (pouvoir à Corinne JEANNOT) SIROT Aurélie (Pouvoir à Benoît MEOT)

DELIBERATION : Approbation de l'appel d'offres pour la maison HUCHEROT , autorisation de signer les marchés , délégation du conseil municipal , le conseil valide .

DELIBERATION : Classement de la rue de la montolle et de la voie communale de la montolle dans la voirie communale , le conseil valide .

QUESTIONS DIVERSES :

-Résumé de la réunion sur l'**arrêt des éoliennes** , le Préfet a apporté un élément de réponse ce jour en prenant en compte le bridage pour les oiseaux , la CNR va pouvoir demander à repasser en conseil d'état avec ces précisions ! (Délai 18 Mois)

-**C.R Réunion** de la com com , commentaires sur l'intervention du Maire suite aux embauches !

-**Bilan du repas** des aînés . Que des remontées satisfaisantes !

-**Vœux** du vendredi 16 à 19 heures , le conseil décide de perpétuer la tradition en faisant des gâteaux !

-**Bilan des illuminations** , satisfaisant

-**Liste des candidats** aux élections municipales , à ce jour il manque une personne (homme ou femme) pour faire 11 !

-**Projets pour 2026**, le conseil réfléchit au devenir de la maison d'habitation HUCHEROT , plusieurs pistes évoquées , seront complétées par le nouveau conseil en Mars 2026 .

-Le conseil a abordé le projet de **vente de la tondeuse** à gazon qui ne nous sert plus et dont la côte va baisser .

FIXE , la prochaine réunion au Lundi 19 Janvier 2026 à 20 heures

Le Maire

JN TRUCHOT



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026



Changement du mode de scrutin dans votre commune

Les 15 et 22 mars 2026 auront lieu les élections municipales. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Le conseil municipal se réunira ensuite pour élire un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants suite à une loi du 21 mai 2025. Désormais le scrutin de liste paritaire s'applique à notre commune. Concrètement, qu'est-ce que ça change lors du vote ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Une seule liste donc 1 seul tour.

Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé, la liste est bloquée. Attention ! si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...) votre vote sera considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé.

Chaque liste de candidats, que vous trouverez dans l'isoloir, respectera la parité avec une alternance de candidats (homme-femme-homme-etc...) et ce jusqu'à la fin de la liste. Pour tenir compte des difficultés à composer des listes répondant à l'exigence de parité pour les communes de moins de 1000 habitants, le législateur a assorti des dispositions de mesures d'adaptation. Ainsi, dans la commune de moins de 1000 habitants, les listes seront réputées complètes si elles comptent jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif légal. La déclaration de candidatures pourra être enregistrée dès lors qu'elle comportera 9 candidats pour Sacquenay.

Les listes pourront comporter jusqu'à 2 candidats supplémentaires par rapport au nombre de sièges à pourvoir. Mais, ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus, il s'agira de remplaçants en cas de vacances de sièges.

Etes-vous bien inscrits sur les listes électorales ? Vérifiez votre situation sur le site suivant : service-public.fr

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Pour le faire, il vous faudra un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.

Par internet jusqu'au 4 février. En mairie jusqu'au 6 février ou par courrier.



PETITE HISTOIRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES :

L'élection des maires dans les petites communes fut introduit après la révolution de 1848 et la proclamation de la république. Rapidement, la république prend un tournant conservateur et revient à un régime centralisateur quasi absolu : maires et adjoints restent nommés par les autorités supérieures.

La loi du 5 avril 1884 est considérée comme l'acte fondateur de la démocratie municipale en France, instituant un régime juridique uniforme pour toutes les communes (à l'exception de la ville de Paris). Elle affirme l'élection des membres du conseil municipal (les conseillers municipaux) au suffrage universel direct et l'élection du maire par le conseil municipal. Le mandat est fixé à quatre ans, il est porté à six ans en 1929.

L'ordonnance du 4 février 1959 rétablit le scrutin majoritaire pour les communes de moins de 120 000 habitants. La loi du 19 novembre 1982 instaure un double mode de scrutin, en fonction du nombre d'habitants : dans les communes de moins de 3 500 habitants, le scrutin majoritaire avec panachage est maintenu. En 2013, le seuil entre scrutin majoritaire et proportionnel est abaissé à 1 000 habitants.

En 2025, le scrutin majoritaire est définitivement supprimé pour les communes de moins de 1 000 habitants au profit du scrutin de liste, déjà applicable aux autres communes.

L'exposition de Frédérick Gagné se poursuit ce dimanche à l'Atelier ECO

L'artiste plus de 40 œuvres. Photo Rémy Monget



Ce dimanche 5 octobre, à l'Atelier ECO, au numéro 1 de la place de la Charme à Sacquenay, l'exposition des œuvres de **Frédérick Gagné** se poursuit. Huit espaces dans 200 mètres carrés sont ouverts au public avec plus de 40 œuvres originales, dont 10 toiles inédites de l'artiste. Qui en profite pour expliquer sa démarche et dévoiler les secrets de son travail aux visiteurs

Chazeuil et Sacquenay Pour préserver des espèces protégées, la justice met à l'arrêt le parc éolien

Par une décision rendue le 29 octobre, la cour administrative d'appel de Lyon suspend l'autorisation d'exploiter les neuf éoliennes situées à Chazeuil et à Sacquenay, considérant qu'elles présentent un risque pour des espèces protégées, comme le milan royal. L'exploitant du parc des Sources du Mistral doit désormais déposer, sur mise en demeure du préfet, une demande de dérogation.

Les neuf éoliennes implantées depuis 2019 à Sacquenay et à Chazeuil vont devoir s'arrêter de tourner, jusqu'à nouvel ordre. C'est ce qu'a décidé, le 29 octobre, la cour administrative d'appel de Lyon, dans une affaire que le Conseil d'État avait renvoyé, en novembre 2024, devant cette même cour. Il s'agissait de statuer sur la requête de l'Association pour la défense du patrimoine et du paysage de la vallée de la Vingeanne (ADPPVV) et la Fédération environnement durable, pointant du doigt le risque que font peser les éoliennes sur la biodiversité et notamment des espèces protégées, comme le milan royal.

Un rapport de suivi environnemental, transmis en 2020, a, en effet, fait état de cas de mortalité de chiroptères et d'oiseaux protégés, notamment de trois milans royaux au pied de trois éoliennes.

9 en 2023, dont la plupart relèvent d'espèces protégées, et 10 en 2024», selon l'arrêt de la cour d'appel, dont nous avons pris connaissance.

Celle-ci considère également que «le risque de mortalité pour plusieurs espèces protégées étant avéré et l'efficacité des mesures de réduction envisagées n'étant pas établie, le projet litigieux présente un risque suffisamment caractérisé d'atteinte à des espèces protégées.»

Une dérogation à obtenir par l'exploitant

Les nouvelles mesures de réduction des risques, mises en place par l'exploitant du parc depuis avril 2025, n'ont pas non plus convaincu la cour d'appel, car «aucun suivi n'a été réalisé sur l'efficacité de ces mesures».

Ainsi, «il est enjoint au préfet de la Côte-d'Or de mettre en de-

«Un risque suffisamment caractérisé d'atteinte à des espèces protégées»

En août 2020, puis en septembre 2021, le préfet avait fixé à l'exploitant du parc (la Compagnie nationale du Rhône (CNR)) des prescriptions destinées à prévenir les collisions mortelles des milans royaux et chiroptères avec les éoliennes. Un système de bridage dynamique permettant la détection, la dissuasion acoustique et la régulation des éoliennes avait notamment été mis en place, sur ce couloir migratoire du milan royal, ainsi qu'un arrêt des éoliennes entre le 1^{er} avril et le 31 octobre entre le coucher et le lever du soleil.

«Si, depuis la mise en œuvre de ce dispositif, aucun milan royal n'a été découvert sur le site d'implantation du parc éolien, 5 oiseaux ont été retrouvés en 2020, 11 en 2021 et en particulier un milan noir, 24 en 2022,

meure la société Parc éolien des Sources du Mistral, dans un délai de trois mois, de déposer un dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement», ce que le préfet avait «implicitement refusé» de faire en décembre 2020. L'État devra aussi verser «la somme de 2000 €» aux deux associations requérantes.

En résumé, l'exploitant du parc va devoir passer par une procédure plus complexe, sans certitude d'obtenir cette dérogation, pour espérer obtenir à nouveau l'autorisation de faire fonctionner les neuf mâts.

De son côté, l'ADPPVV se réjouit de cette décision de justice, par la voix de son président, Michel de Broissia : «Nous pouvons nous féliciter de cette très belle victoire, qui reconnaît enfin les risques que font courir les parcs éoliens de notre secteur à la riche biodiversité du bassin-versant de la Vingeanne.»

• Fabrice Sirlin

Contactée dès jeudi 30 octobre, la société CNR, qui exploite le parc éolien des Sources du mistral, n'a pas été en mesure de nous répondre dans nos délais de publication.

Tille et Venelle

Un débat autour de la création de deux emplois à la com'com



Jean-Noël Truchot, maire de Sacquenay a accueilli les conseillers communautaires de la communauté de communes Tille et Venelle (CCTIV) et a lancé un débat au sujet de la création de postes dans le domaine de la coopération et de l'enfance-jeunesse.



Jean-Noël Truchot, maire de Sacquenay et hôte de la réunion, a lancé le débat au sujet de la création de postes. Photo Rémy Monget



Cécile Ponsot, maire de Grancey-le-Château-Neuvelle, vice-présidente de la com'com, a présenté les besoins. Photo Rémy Monget

« Pas question de financer ces nouveaux emplois par l'augmentation des impôts. »

Jean-Noël Truchot

Entre 25 000 et 31 000 € par an

Jean-Noël Truchot a alors ouvert le débat. « Cette création de postes coûtera 31 000 €.

« Cette création de postes profitera à l'enfance-jeunesse et au maintien à domicile des seniors. »

Cécile Ponsot

c'est trop. Les créations de postes concernent toujours le centre de loisirs. Il faudrait s'intéresser aussi aux besoins des communes. »

Cécile Ponsot lui a répondu : « Cette création de postes ne

besoin de la création de postes de secrétaires de mairie remplaçantes, cofinancés et employés par la CCTIV lorsque les communes n'en ont pas besoin ».

Cécile Ponsot a précisé : « Il faudrait un diagnostic au préalable pour étudier les besoins communautaires et communaux. »

Et le premier édile de Sacquenay d'ajouter : « Il y a un problème de budget. Est-ce que la CAF payera toujours ? » Il a été appuyé dans sa requête par Émilien Bonneau, maire de Barjon.

Du côté de la direction de la CCTIV, la réponse n'a pas tardé : « Cette création de postes répond à un réel besoin. Cela cadre avec le budget, car le pourcentage de charges réservé au personnel employé actuellement n'est pas dépensé en totalité. De plus, la CAF demande que cela soit une création d'emplois de cadres. »

Au moment des votes, la situation s'est éclaircie et chacun s'est exprimé avec trois votes contre, 10 abstentions et 12 pour. La délibération a été adoptée à la majorité.

Jean-Noël Truchot a conclu « J'en reparlerai au moment du

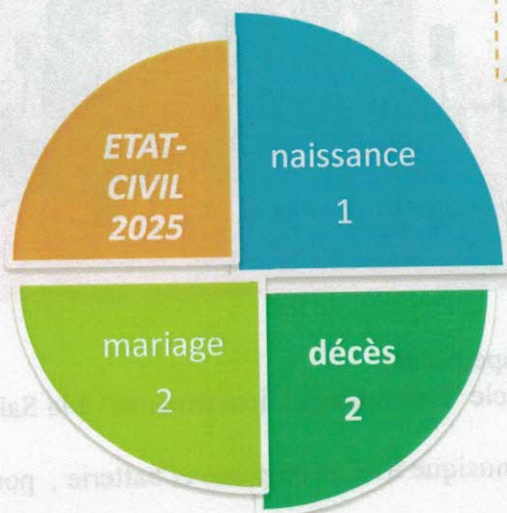
bel et bien un besoin d'encadrement pour le centre de loisirs. Cette création de postes à temps complet, coûtera entre 25 000 € et 31 000 € grâce au cofinancement de la CAF (caisse d'allocations familiales). »

Une partie des participants à l'assemblée générale
des trois fontaines

Infos

Dans votre boîte aux lettres, vous avez reçu le calendrier du tri à venir 2026. Si par hasard vous ne l'aviez pas trouvé, vous pouvez le demander en mairie.
Bon tri à tous!

Devant le succès des matinées « atelier numérique », d'autres dates suivront, vous en serez informés prochainement.



Avis du Complexe funéraire à Selongey

« Après une longue attente, ça y est nous y sommes ! Les articles funéraires sont désormais en vente dans notre nouveau (grand et beau) magasin au 3 avenue Édouard SPAHR à Selongey. N'hésitez pas à venir nous rendre visite dans nos nouveaux locaux. Ouvert du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15 et de 14h à 17h. »



Tu es photographe, illustrateur, dessinateur, graphiste amateur ?

**EXPOSE TON TALENT
AU PETIT-BULLETIN !**



Tu as un coup de crayon, un oeil avisé derrière l'objectif ? Que vous soyez enfant ou adulte, proposez-nous une illustration, pour marquer le 100^e numéro du bulletin qui paraîtra en avril prochain. Celle-ci se retrouvera peut-être dans le 100^e numéro spécial !

Envoie ta proposition avant le **1^{er} mars 2026** à la mairie de Sacquenay par courrier ou par mail :

commune-de-sacquenay@orange.fr

N'oubliez pas de signer ton chef-d'œuvre !

Vous êtes invités aux journées « VIEILLIR CHEZ SOI » les 2, 4 et 5 mars 2026 à Selongey.

Le 2 mars : les risques du quotidien, conseils concrets, représentation théâtrale et goûter pour rencontrer des experts qui oeuvrent dans le champ du bien vieillir.

Les 4 et 5 mars : rencontre avec un ergothérapeute pour des conseils et astuces pour l'aménagement de votre logement qui permettent de garder de l'autonomie dans les gestes de la vie chez soi.

A la suite, si vous le désirez, vous pourrez bénéficier gratuitement, d'un diagnostic de votre logement sur RV.

Les jeux olympiques d'hiver se dérouleront en Italie, à Milan et Cortina d'Ampezzo, du 6 au 22 février 2026.
Les jeux paralympiques du 6 au 15 mars



La 23^{ème} coupe du monde de football masculin se déroulera du 11 juin au 19 juillet 2026, en Amérique du Nord, dans seize villes différentes des Etats-Unis, du Canada et du Mexique.,

..... Et le tour de France partira de Barcelone en Espagne le samedi 4 juillet 2026 !



Dimanche 23 novembre ,la commune a organisé un spectacle .

La compagnie Manie est venue présenter son spectacle "Parenthèses Circassiennes" à la Salle des fêtes .

Quatre artistes ont mêlé jonglages, arts du cirque et musique live, avec piano et batterie , pour le plus grand bonheur de petits et grands ;

1h de jeu incroyable avec un rythme effréné, où se sont enchaînés les numéros.

L'association des Petites Graines a tenu une buvette avec de bonnes gaufres , le goûter a été offert aux enfants de Sacquenay .

Ce temps est possible grâce au dispositif Arts et Scènes mis en place par le conseil Départemental , qui finance des spectacles en milieu rural et qui permet la démocratisation de la culture



Le samedi 13 décembre à midi, la commune de Sacquenay a organisé le repas de Noël des aînés. 57 personnes ont répondu favorablement à cette invitation annuelle. C'est le traiteur EVENT de Francourt (70) qui a régalé les convives de plus de 68 ans par un très bon repas que chacun a apprécié. Le service à table était assuré par le conseil municipal. S'en est suivi jeux de cartes et discussions pour terminer la soirée.



Souhais pour débiter la nouvelle année

Ne vous inquiétez pas des années qui passent.
Ce n'est pas le vent qui les emporte comme les feuilles mortes.
Une année ne s'en va que pour qu'une autre puisse commencer.
L'année passée ne fait qu'annoncer une année nouvelle.



Je ne vous souhaite pas une nouvelle année extraordinaire ni une année nouvelle exceptionnelle.
Chaque année est toujours extraordinaire. Toutes les années sont exceptionnelles.

Cette année est taillée pour vous, à votre mesure, à votre taille
et surtout à la taille de la faim et de la soif de votre amour.
En ce début d'année nouvelle, je ne vous souhaite ni de faire fortune,
ni de gagner le gros lot, ni de vous tailler le succès.



Je vous souhaite de gagner un cœur capable d'écouter et de comprendre.
Je ne vous souhaite pas de décrocher la lune
mais de ne jamais décrocher de l'espérance.
Je ne vous souhaite pas d'être toujours les meilleurs
mais de toujours garder un regard humain.
Je ne vous souhaite pas d'avoir toujours raison,
mais je vous souhaite de ne jamais tomber dans l'indifférence,
de rester toujours capables de vous étonner et de toujours tenir ouverte la porte de votre cœur.

Jean Debruyne



ATTENTION AUX VŒUX PIÉGÉS ...



ANNONCE :

Cherchez à adopter des animaux avant Noël.
Alors si vous avez des dindes, des oies, des canards, des homards, des langoustines ou du saumon, contactez-moi en privé.

MILLE MILLIONS DE
SOUHAIIS
POUR
L'ANNÉE
NOUVELLE!



Happy New Year!



Pourquoi fête-t-on le Nouvel An ?

La célébration du Nouvel An est une tradition universelle, bien que ses formes varient selon les cultures. Elle symbolise la transition, le renouveau et l'espoir d'un futur meilleur. Dans la **Rome antique**, les festivités incluaient des offrandes à **Janus**, des festins et des échanges de vœux.

Aujourd'hui, le Nouvel An est l'occasion de réunir famille et amis autour de repas festifs, de résolutions pour l'avenir, et de traditions comme les feux d'artifice, symboles de lumière et d'espoir. Dans de nombreuses cultures, des pratiques spécifiques, comme manger certains plats porte-bonheur, visent à assurer prospérité et bonheur pour l'année à venir.

